

Conférence de Consensus

2008-2010

L'examen psychologique et
l'utilisation des mesures en
psychologie de l'enfant

CONFERENCE DE CONSENSUS : HISTORIQUE, PRINCIPES et DEMARCHES

Robert Voyazopoulos

A l'origine, il s'agit de jurys de citoyens ordinaires, initiés en Allemagne dans les années 70 par le sociologue Peter Dienel, qui discutent et évaluent différentes options d'une problématique. Les analyses et les recommandations sont ensuite publiées et transmises aux décideurs politiques.

Au Danemark, ces procédures sont institutionnalisées depuis les années 80 : conférences de citoyens profanes et d'experts à l'issue desquelles un rapport contenant avis et recommandations est rendu public et remis aux instances politiques.

L'UNESCO organise des conférences internationales de consensus.

L'Union Européenne met en place en 1994 un programme européen pour développer l'utilisation de dispositifs proches et une 1^{ère} conférence de citoyens européens a eu lieu en juin 2006 sur « les enjeux du développement des neurosciences » et en France, quelques conférences de citoyens ont été organisées ces dernières années sur des thèmes comme les OGM, les changements climatiques et la citoyenneté, ou encore le débat national sur l'eau.

Il existe plusieurs dispositifs proches comme les publiforums, les panels délibératifs de citoyens, la méthode Delphi, les scénarios workshops, les cellules de planification, les sondages délibératifs ...

En février 2008 viennent d'avoir lieu à Paris des journées internationales d'études sur *Généalogies de la démocratie participative*, qui montrent que la démocratie participative semble s'institutionnaliser dans la durée, dans une dynamique qui diffère de la spontanéité et du caractère contestataire des mouvements sociaux ou de la défense des intérêts catégoriels ou particuliers.

Ces concepts de Participation citoyenne ou d'Expression citoyenne ... ont d'ailleurs été repris par un(e) candidat à l'élection présidentielle de 2007 avec la notion de « citoyens experts ». Il s'agirait là d'une forme de démocratie directe qui complète, renouvelle ou représente même une alternative à la démocratie électorale.

En France, la démocratie participative a pris une orientation forte dans le monde académique et scientifique.

Le terme de « consensus »¹ est certes ambivalent, mais il est clarifié par la démarche et le questionnement critique, inhérents au processus participatif de la conférence.

Le principe général d'une Conférence de consensus est de répondre au défi démocratique posé par l'évolution des sciences, des techniques et des pratiques professionnelles. Le thème porte en général sur une problématique sociale ou scientifique pour laquelle il existe d'importantes incertitudes, des pratiques contrastées, des divergences éventuelles d'opinions.

En France, certains milieux professionnels, à la suite de ce qui se déroulait aux USA, en Grande-Bretagne ou encore en Espagne, ont utilisé ces principes de Conférences de consensus en leur donnant une orientation plus spécifique et appliquée, « fermée » diront certains ...

C'est ainsi le cas aux USA avec l'AHRQ (Agency for Health Care Research and Quality) avec laquelle l'APA (American Psychological Association) a organisé en 2002 une Conférence de consensus sur « ADHD Diagnostic » et en 2006 sur « Opportunities for Collaboration Among Pediatricians and Psychologists in the Next Millennium ».

Ce qu'est une Conférence de consensus

Méthode standardisée de conduite scientifique d'un processus de réflexion collective visant à débattre de questions controversées et à aboutir à des recommandations publiques (CNRS – juin 2006 – colloque « Sciences & sociétés en mutation »)

La conférence de consensus vise donc à dégager au sein de la communauté concernée les points d'accord et de divergence relatifs à des questions majeures et des pratiques qui leur sont associées. Elle doit permettre de générer et de diffuser les informations de nature à faire changer les pratiques inappropriées, dans le but d'améliorer la qualité des interventions auprès du public.

C'est donc à la fois un état de l'art et des connaissances, et une aide à la décision pour les professionnels, particulièrement sensible pour ceux exerçant en relation directe avec la personne humaine. Les domaines de la santé, de l'éducation et du droit en France se sont logiquement engagés dans ce processus depuis quelques années, à la suite d'autres pays.

Ainsi dans l'éducation : conférence de consensus sur *L'enseignement de la lecture à l'école primaire* en 2003 organisée par le PIREF (Programme Incitatif de Recherche en Education et Formation) ; dans le droit : *Les bonnes pratiques judiciaires de l'expertise civile* en 2007 organisée par la Conférence des Premiers Présidents de cours d'appel, et surtout dans la santé : l'ANAES (Agence nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé – anciennement ANDEM) a-t-elle définie une base méthodologique pour leur réalisation en France. Elle y distingue alors la conférence de consensus de la démarche RPC (Recommandations pour la Pratique clinique).

Dans le domaine médical, plusieurs conférences de consensus sont organisées chaque année, dans chacune des spécialités médicales ou sur des questions plus transversales et interdisciplinaires comme « *l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches* » en janvier 2004.

Dans le domaine de la psychiatrie, on notera, organisée par la FFP (Fédération française de Psychiatrie)

- *la crise suicidaire : reconnaître et prendre en charge* – 2000
- *Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles* – 2001
- *L'expertise psychiatrique pénale* – 2007

Et en pédopsychiatrie, en association avec la Société française de Pédiatrie :

- *Troubles dépressifs chez l'enfant : Reconnaître, soigner, prévenir, devenir* – 1994

¹ Consensus : accord et consentement du plus grand nombre ; accord entre plusieurs personnes - Dictionnaire Le Larousse

Les RPC sont plutôt des groupes de travail multidisciplinaire et multiprofessionnel composés d'experts qui élaborent des recommandations dans un domaine précis, avec une validation extérieure par un groupe de lecture. Ainsi ont été définies les « *Recommandations sur le dépistage et le diagnostic de l'autisme* » en 2005.

Une conférence de consensus en psychologie : pourquoi ?

L'interrogation grandissante du public, et des parents en particulier, concernant la multiplicité des pratiques psychologiques, les usages incertains des mesures en psychologie de l'enfant, ainsi que l'actualité médiatique (sur le QI notamment) appellent l'urgente nécessité de conduire, au sein de la discipline et de la profession elles-mêmes, une réflexion approfondie sur les actes, les écrits professionnels et sur la responsabilité afférente.

La volonté des psychologues de l'enfance de veiller aux conséquences de leurs démarches diagnostiques, de rendre publiquement compte de leurs réflexions et actes professionnels, voire de remettre en cause leurs pratiques, témoigne du souci d'améliorer la qualité des services rendus au public en général et aux personnes consultantes en particulier. Il leur incombe en fait de renforcer la crédibilité de leurs interventions et de garantir un maximum de compétences dans ce domaine tout en accompagnant les évolutions sociales.

C'est déjà dans cet esprit qu'un groupe de 9 psychologues spécialistes de l'examen psychologique de l'enfant ont exprimé leur malaise et leur inquiétude dans un texte collectif *Des psychologues s'interrogent sur le QI et certains de ses usages* (2005)² signé un an plus tard par 700 psychologues. Ils y interrogent l'enjeu des « statuts » scientifiques, cliniques, éthiques et juridiques des mesures en psychologie de l'enfant et des implications de leur transmission : impact sur les enfants et leurs familles, utilisations détournées ou abusives ...

Un reportage dans le quotidien *Le Monde* (2007)³ sur cette problématique a donné lieu ensuite à de nombreux reportages et chroniques d'information dans la presse écrite, en radio et à la télévision, également en Belgique et en Suisse.

La médiatisation et l'interrogation grandissante du public sur ces questions d'usages des mesures en psychologie de l'enfant appellent en priorité les réponses des professionnels eux-mêmes.

Avec la démarche de conférence de consensus, le questionnement fondamental dépasse les intérêts particuliers et les positions approximatives ou rigides ; il intègre les points de désaccord et de débat, il ouvre de nouvelles perspectives de recherche et d'études, pour aboutir à un autre mode de définition de l'intérêt général, pour envisager de nouvelles pratiques que celles qui prévalent aujourd'hui.

Conférence de consensus : processus et méthodologie

La méthode qui est donc retenue ici en psychologie est celle utilisée fréquemment dans les autres domaines des sciences humaines ou de la santé. Elle conforte sa légitimité par son appui sur un large processus participatif associant le plus grand nombre de représentants compétents et reconnus de la discipline et de la profession, et grâce à la reconnaissance de sa validité par les autorités et les instances scientifiques garantes d'une méthode rigoureuse. Les

² Anne Andronikof, Dana Castro, Georges Cognet, Claire Meljac, Gilles Lemmel, Bernard Gibello, Roger Perron, Marie-Luce Verdier-Gibello, Robert Voyazopoulos - *Le Journal des Psychologues*, n° 230 sept 2005

³ *Le Monde* – 2 mai 2007 - Annick Cojean : *QI - la grande illusion*

conclusions tirées de ses travaux devraient tendre à se poser comme la référence dans les pratiques du domaine concerné.

Le processus : il consiste en la rédaction de recommandations (terme habituellement usité dans cette démarche) par un jury au terme d'une présentation publique de rapports d'experts faisant la synthèse des connaissances.

L'analyse critique de la littérature, ainsi réalisée par les experts, permet d'élaborer des réponses à des questions préétablies. Le déroulement de la séance publique (colloque) tient à la fois de la conférence scientifique, du débat démocratique durant lequel chaque participant (les experts et l'auditoire présent) peut exprimer son point de vue, et du modèle judiciaire avec l'intervention d'un jury.

Le comité d'organisation

Le comité d'organisation, constitué de 13 psychologues et enseignants-chercheurs⁴, membres nommés par les organisations associées (FFPP – Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ; SFP – Société Française de Psychologie ; AFPEN – Association Française des Psychologues de l'Education nationale ; ACOP-F – Association des Conseillers d'orientation – psychologues de France), a la maîtrise de l'ensemble de la démarche, depuis les questions posées, la reconnaissance et la nomination des experts, jusqu'à la présentation finale des travaux devant le jury.

Questions rédigées :

Groupe 1

Définition et cadre clinique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Groupe 2

Pertinence et nécessité de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Groupe 3

Validité des modèles et des outils de l'examen psychologique

Groupe 4

Compétences du psychologue et limites de l'évaluation en psychologie

Groupe 5

La communication des résultats d'examen psychologique

Groupe 6

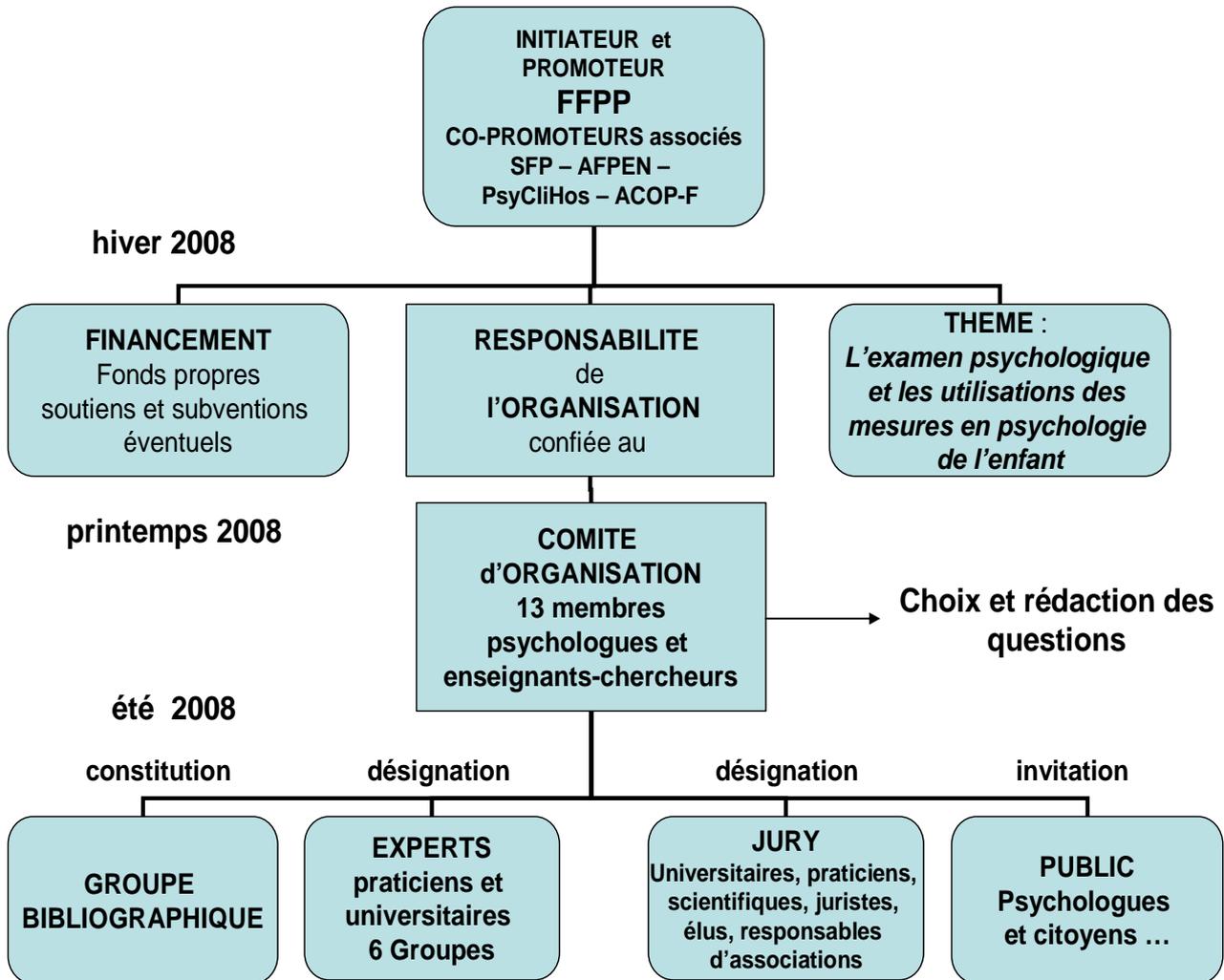
Aspects interculturels de l'évaluation psychologique

La constitution des 6 groupes⁵ de 4 à 10 experts, conduits chacun par deux responsables, s'est faite sur invitation et appel de candidatures et a été rendue définitive en octobre 2008.

⁴ **Thierry Boy**, conseiller d'orientation-psychologue, chargé de recherche et d'enseignement, INETOP, Paris - **Michèle Carlier**, Professeur de psychologie, Aix-Marseille Université et Institut universitaire de France - **Francine Corman**, Psychologue, Education nationale, Lille - **Georges Cognet**, Psychologue, responsable pédagogique DEPS – Université Paris-Descartes, enseignant à l'EPP Lyon - **Florence Dubois**, Psychologue, Education nationale, Lille – **Louis-Adrien Eynard**, Psychologue, pratique libérale, doctorant Université Paris-Nanterre - **Roland-Ramzi Geadah**, Psychologue, enseignant à l'EPP Paris, directeur du CICERF, Paris - **Roger Lécuyer**, Professeur de psychologie, Université Paris-Descartes - **Claire Meljac**, Psychologue, chercheur, UPPEA - Hôpital Ste-Anne, Paris - **Benoît Schneider**, Professeur de psychologie, Nancy Université - **Léonard Vannetzel**, Psychologue, UPPEA – Hôpital Ste-Anne, Paris - **Robert Voyazopoulos**, Psychologue, Education nationale, enseignant à l'EPP, Paris - **Catherine Wieder**, Maître de conférences HDR en psychologie, Université de Franche-Comté.

⁵ Responsables : groupe 1 - **Jean-Yves Chagnon** et **Corinne Bernardeau** ; groupe 2 – **François Gaillard** et **Nicole Duplant** ; groupe 3 - **Jacques Juhel** et **Pierre-Yves Gilles** ; groupe 4 - **Pascal Mallet** et **Claire Meljac** ; groupe 5 – **Anne Andronikof** et **Georges Cognet** ; groupe 6 – **Bertrand Troadec** et **Roland-Ramzi Geadah**

PHASE DE PREPARATION DE LA CONFERENCE DE CONSENSUS



Les groupes d'expertises, à l'issue de leur travail, rédigeront les réponses à la question posée et leurs conclusions qu'ils présenteront au jury lors d'un colloque public ouvert au plus grand nombre de psychologues et de participants concernés.

LE SOUTIEN DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Les instances scientifiques qui apportent leur soutien et appuient la démarche professionnelle et scientifique du travail d'expertise sont :

- ITC - Commission internationale des Tests
- EFPA (European Federation of Psychologists Associations) - Committee on Scientific Affairs

LES 3 TEMPS DE LA CONFERENCE DE CONSENSUS



Été 2011 Evaluation de l'impact de la conférence de consensus

Le jury, constitué dans le courant de l'année 2009, devait satisfaire aux critères de multi-professionnalité et multi-disciplinarité, avec une dominante de psychologues experts de l'examen psychologique de l'enfant. Il a été composé de 22 personnalités de la psychologie représentant les multiples domaines concernés par le sujet, et de personnalités hors discipline, représentant la collectivité dans son ensemble.

Il a établi les recommandations à huis clos, de la manière la plus indépendante et la plus objective possible, en distinguant ce qui relève de la preuve scientifique, de la présomption et de la pratique usuelle. Il a élaboré un texte court où sont présentées les réponses aux questions de la conférence et les recommandations professionnelles qui en découlent. Ces recommandations sont basées avant tout sur l'évidence de la littérature scientifique et professionnelle, mais elles tiennent également compte des pratiques et des réalités professionnelles, des réalités organisationnelles et des opinions de chacun.

PREMIERE CONFERENCE FRANÇAISE DE CONSENSUS EN PSYCHOLOGIE : SYMPTOME OU SIGNE DE VITALITE ?

Nous mesurons tous les promesses dont son organisation, son déroulement, la qualité et la rigueur de ses travaux, et la synthèse des préconisations qui en sont issues, sont porteurs.

C'est bien d'un mouvement de vie dont il s'agit, pour échapper aux préjugés, aux conclusions fausses, à l'idéologie, et donc aux dérives de *la Mal-mesure de l'homme*⁶.

⁶ Gould S. J. (1997), *La Mal-Mesure de l'homme*, Odile Jacob.